

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOSSIEU
PROCES VERBAL
SEANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bossieu, dûment convoqué le treize juillet deux mille seize, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry COLLION, Maire.

Etaient présents : Thierry COLLION – Bruno CHOLLIER – Françoise CHOLLIER – Marie-France ALOUI – Jean-Charles ASECIO – Gérald FASSION – Anthony CHAPAT – Patricia PAGES – Michel VALLOT

Absent(s) : Matthieu TADDEI

Secrétaire de séance : Marie-France ALOUI

Le PV du 10 juin 2016 est approuvé à l'unanimité

1. ETANG NEUF - MISE EN PLACE DU COMITE DE PILOTAGE

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est déroulée le 05 juillet dernier autour de l'Etang Neuf.

Considérant que la démarche de l'espace Naturel Sensible ne peut se faire sans la participation d'élus et d'acteurs locaux, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la mise en place d'un comité de pilotage, dont le rôle est défini ci-dessous, composés d'élus et de membres de la société civile et des groupes thématiques qui en découlent.

Le rôle du Comité de Pilotage est de mettre en cohérence les actions proposées.

Ses missions :

- définir le calendrier de la démarche
- définir les objectifs
- suivre la mise en œuvre du programme d'actions, ainsi que l'évaluation de la démarche et réorienter si besoin les actions
- identifier les partenaires nécessaires qui vont appuyer la démarche et les plans d'actions
- organiser la création de groupes de travail autour des thèmes choisis si besoin
- valider les documents support de la démarche (diagnostics, résultat des phases de concertation, programmes d'actions, tableau de bord etc ...)

Le Comité de pilotage s'assure de la prise en compte des grands principes de gouvernance : transparence, transversalité, concertation, évaluation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la mise en place d'un comité de pilotage composé d'élus et de membres de la société civile dont le rôle est défini ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire présente au conseil municipal la décision modificative n°1 :

Imputation	Désignation		Modifications budgétaires	
			DEPENSES	RECETTES
2181	Installation générale agencement divers	Diminution de crédits	1800 €	
20422	Subvention d'équipement	Augmentation de crédits		1800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- APPROUVE la décision modificative 1 de l'exercice 2016 telle que présentée,
- CHARGE Monsieur le Maire d'en aviser Mme la Trésorière de LA COTE ST ANDRE

3. PANNEAUX SIGNALÉTIQUES

Le choix des panneaux signalétiques et de leur emplacement a été fait après un travail de concertation autour du projet présenté par Bièvre Isère Communauté.

Une demande a été adressée à Monsieur Marc Michel pour lui demander l'autorisation de poser un totem sur sa parcelle. Deux bi-mâts seront posés, l'un en bas du cimetière et l'autre vers l'espace Pivot.

4. LOCAL TECHNIQUE

Pour faire suite au vol avec effraction du local technique, les dommages s'élèvent à 3000 €, la SMACL a remboursé 1523.05 € pour le matériel et 300 € pour les travaux qui seront effectués sur la porte du local et qui sont estimés à 1500 €.

5. ETUDE DE TRAVAUX SALLE D'ANIMATION et REFLEXION AMENAGEMENT COUR DE LA MAIRIE

Un projet d'agrandissement de la salle d'animation est à l'étude et des devis ont été demandés.

Une réflexion autour de l'aménagement de la cour de la Mairie est engagée notamment la réhabilitation du second préau et la création d'une rampe d'accès côté sud.

Questions diverses :

- Pour faire suite à la demande de travaux pour l'appartement 105 C, le Maire évoque l'état de vétusté, le Conseil Municipal demande au CCAS de faire les démarches nécessaires et voir quelles réparations peuvent être envisagées.
- La commission urbanisme se réunira courant août pour travailler sur les problèmes d'humidité dans les garages du Fournil, une étude sera faite pour un changement de mode de chauffage.
- La pose d'une barrière afin de sécuriser le côté Nord de la cour de la Mairie est envisagée, une clé serait remise au locataire en cas de besoin.
- La commune de Bossieu fait partie du secteur qui va accueillir le festival Les Arts Allumés en 2017 (du 7 au 22 avril), les élus souhaitent participer à cet événement et charge le représentant de la Commission Culture de compléter et retourner les documents nécessaires à l'inscription de la commune.